Province de Québec
MRC NOUVELLE-BEAUCE
Municipalité de Frampton

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-05

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Frampton, le 11 mai 2026 :

RÈGLEMENT 2026-05 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES RUES VACHON ET INDUSTRIELLE, NOTAMMENT AU NIVEAU DES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET DE TRAVAUX CONNEXES, COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 733 650,71$ REMBORSABLE E 20 ANS

Ce règlement a pour objet de permettre à la Municipalité de Frampton de procéder à l'aménagement des rues Vachon et Industrielle pour assurer un développement du secteur, la Municipalité étant déjà propriétaire de l'assiette de ces deux rues.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 107, rue Sainte-Anne à Frampton, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Frampton (Québec), ce 13 octobre 2026.

Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière